



Institut sur la gouvernance
d'organisations privées et publiques

lavery
Avocats

Conseils d'administration et parties prenantes : responsabilités du C.A. selon les jugements de la Cour suprême du Canada

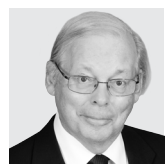
La Cour suprême du Canada, lors de deux jugements, a donné son interprétation du texte de la loi canadienne qui indique que « l'obligation des administrateurs d'agir au mieux des intérêts de la société inclut le devoir de traiter de façon juste et équitable chaque partie intéressée touchée par les actes de la société ».

Selon la Cour suprême du Canada, les administrateurs doivent agir au mieux des intérêts de la société, ce qui inclut le **devoir de traiter de façon juste et équitable chaque partie prenante touchée par les actes de la société**. Quelles sont les parties prenantes dont les attentes devraient être prises en compte ? Comment un conseil devrait-il arbitrer entre les intérêts divergents de différentes parties prenantes ? Où se situe l'intérêt des actionnaires en regard des intérêts des autres parties prenantes ? Dans quel intérêt les administrateurs doivent-ils exercer leur pouvoir de gérer les affaires de la société ?

Présentation de la problématique

- **Yvan Allaire**
Président exécutif du conseil,
Institut sur la gouvernance (IGOPP)
- **Stéphane Rousseau**
Professeur et titulaire de la Chaire en gouvernance et droit des affaires, Faculté de droit,
Université de Montréal

Panélistes



- **Yvan Allaire**
Président exécutif du conseil,
Institut sur la gouvernance (IGOPP)



- **Michel Labonté**
Administrateur de sociétés

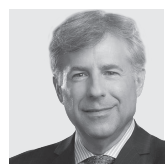


- **Me Robert Paré**
Administrateur de sociétés



- **Stéphane Rousseau**
Professeur et titulaire de la Chaire en gouvernance et droit des affaires, Faculté de droit,
Université de Montréal

Modérateur



- **Me André Vautour**
Associé et président du conseil, Lavery Avocats

✉ TRANSFÉRER ➦ PARTAGER

› Inscription

INSCRIPTION GRATUITE Places limitées

- **3 novembre 2016**
Accueil et lunch de 12 h 00 à 12 h 30
Conférence de 12 h 30 à 14 h 00
- **Centre de conférence Lavery**
1, Place Ville Marie, suite 4000
Montréal, Québec H3B 4M4

PLUS D'INFORMATION

514 439-9301
evenements@igopp.org
www.igopp.org

PRISES DE
POSITION

FORMATIONS ET
ÉVÉNEMENTS

RECHERCHE

DIFFUSION DES
CONNAISSANCES

SUIVEZ-NOUS



Désinscription

Pour une gouvernance créatrice de valeurs®

Si vous ne désirez pas recevoir d'envois de l'IGOPP, veuillez répondre au présent courriel et inscrire « SUPPRIMER » sur la ligne de mention d'objet.

Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP)
1000, de la Gauchetière Ouest, bureau 1410, Montréal (Québec) H3B 4W5
T 514.439.9301 | F 514.439.9305 | www.igopp.org | info@igopp.org